

[Positionnement]

SOCLE DE POSITIONNEMENTS COMMUNS

DE LA COALITION EAU

Mars 2021

SOMMAIRE

1. Reconnaître les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement et garantir leur application pour toutes et tous.....	2
2. Considérer les ressources en eau comme un bien commun et garantir leur partage équitable, leur gestion durable et leur préservation.....	3
3. Allouer des financements ambitieux, justes, transparents et répondant aux besoins	4
4. Garantir une gouvernance efficace et transparente du service public de l'eau et l'assainissement.....	5
5. Associer les citoyen.ne.s et les communautés aux décisions et renforcer la société civile dans le domaine de l'eau et l'assainissement.....	6
6. Prévenir et apporter une réponse adaptée aux situations d'urgence humanitaire.....	7
7. Intensifier les efforts en faveur de l'accès à l'assainissement et à l'hygiène spécifiquement	8
8. Intégrer une approche inclusive du genre dans les politiques publiques pour l'eau et l'assainissement.....	9
9. Faire de l'eau un élément central des politiques et des plans d'action d'adaptation au changement climatique.....	10
10. Renforcer la coopération internationale entre Etats en matière d'eau et d'assainissement et améliorer la gouvernance mondiale du secteur	11

1. RECONNAITRE LES DROITS HUMAINS A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT ET GARANTIR LEUR APPLICATION POUR TOUTES ET TOUS

Le problème :

Malgré la reconnaissance des droits humains à l'eau et à l'assainissement (DHEA) par les Nations Unies en 2010, nombreux sont les Etats qui n'ont ni transposé ce droit dans leurs législations nationales ni mobilisé les moyens humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre universelle. L'engagement de « Ne laisser personne derrière » est au cœur des discours, pourtant les enjeux d'accès à l'eau reflètent des inégalités existantes à tous niveaux : entre pays et régions du monde, à l'intérieur même des pays, en fonction du genre, en fonction du revenu, auprès de groupes marginalisés et discriminés... Enfin, quand les droits humains sont intégrés aux stratégies, ils le sont plutôt comme une aspiration, sans qu'un vrai processus d'application soit mis en place.

Notre position :

L'eau et l'assainissement sont des droits humains qui doivent être protégés, respectés et mis en œuvre sans discrimination. Les critères des DHEA doivent être respectés : ils imposent de rendre les services en eau et assainissement suffisants et constamment disponibles, salubres et de qualité acceptables, accessibles physiquement, financièrement et sans danger. Chaque Etat porte la responsabilité première de garantir l'application de ces droits sur son territoire. Dans les pays développés comme la France, l'enjeu est de mettre en œuvre ces droits pour toutes et tous, y compris pour les personnes en situation de précarité ou d'exclusion. Dans les pays en développement, il s'agit d'étendre la couverture en eau et assainissement au plus grand nombre, en assurant ainsi la réalisation progressive des DHEA.

Les droits humains à l'eau et à l'assainissement (DHEA) doivent être traduits dans les constitutions ou les législations nationales. Ils doivent être opposables, afin de pouvoir faire l'objet de recours juridiques. Les critères et principes du droit doivent être respectés et intégrés dans les politiques et les programmes relatifs au secteur, élaborés avec les citoyen.ne.s et répondant à leurs demandes. L'application d'une véritable approche basée sur les droits humains doit permettre de faire évoluer les pratiques de conception et de conduite des projets : les capacités des « débiteurs d'obligations » (en premier lieu, les Etats) à remplir leurs obligations et des « détenteurs de droits » (les individus) à revendiquer leurs droits sont placés au cœur des actions. C'est pourquoi ce droit doit être connu : il est nécessaire d'informer les citoyen.ne.s pour qu'il.elle.s puissent le revendiquer.

Le service public essentiel de l'eau et de l'assainissement doit être accessible à toutes et tous. Pour mettre un terme aux inégalités d'accès, il est nécessaire de porter une attention particulière envers les populations les plus pauvres, vulnérables ou marginalisées. Cela signifie également de lutter contre toutes les formes de discriminations et contre leurs causes profondes, qui sont ancrées dans nos systèmes sociaux, économiques et culturels. Accorder une attention particulière aux problématiques de genre, dans toutes les composantes des politiques et projets est indispensable. D'un point de vue financier, des mécanismes doivent être mis en place, pour donner à toutes et tous accès à l'eau potable et à l'assainissement à des conditions abordables et de manière pérenne (tarification sociale, aides...).

2. CONSIDERER LES RESSOURCES EN EAU COMME UN BIEN COMMUN ET GARANTIR LEUR PARTAGE EQUITABLE, LEUR GESTION DURABLE ET LEUR PRESERVATION

Le problème :

Les ressources en eau subissent des pressions multiples, de plus en plus importantes, en raison de l'activité humaine : pollution, surexploitation, gaspillage, croissance démographique, urbanisation, évolution des modes de consommation, expansion agricole... La dégradation environnementale a des effets délétères sur les écosystèmes aquatiques. Une situation aggravée par les effets du changement climatique qui impacte fortement la qualité et la disponibilité des ressources en eau.

Les gouvernements mènent des politiques contradictoires avec la protection des ressources en eau. Les discours vertueux sur la "bonne gestion" des eaux d'irrigation ou sur l'usage "raisonné" des produits phytosanitaires ne suffisent plus à cacher les effets néfastes de l'agriculture intensive sur les ressources en eau.

L'augmentation de la demande conjuguée au déficit de ressources entraîne un danger de financiarisation des ressources en eau. L'eau de qualité est de plus en plus rare et convoitée : elle est perçue par certains agents économiques comme une marchandise ayant une valeur économique et financière traduisible sur les marchés financiers. Des « marchés de l'eau » ont été mis en place dans plusieurs pays (Chili, Australie, Etats-Unis) : les ressources en eau deviennent un bien économique et financier comme un autre, un objet de rentabilité et de spéculation. En favorisant les acteurs économiques et financiers les plus puissants, cet ultralibéralisme appliqué à la gestion de l'eau est une menace sur le droit à l'eau potable et pour les droits d'usage de l'eau des petits agriculteurs.

Notre position :

L'eau est un bien commun. Parce que l'eau est la source de la vie, elle ne peut être considérée comme une marchandise, ni un placement financier ou un objet de spéculation. Les ressources en eau doivent échapper aux lois du marché. Le droit de propriété privée sur les ressources en eau ne devrait s'exercer dans aucun pays.

En tant que bien commun, l'eau doit être gérée démocratiquement, de façon équitable et durable, avec des règles partagées et élaborées de manière participative avec toutes les parties prenantes, dans le respect des équilibres de la nature. Dans ce cadre, la mise en place effective de plans de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est nécessaire pour une plus grande efficacité de l'utilisation des ressources en eau et pour une répartition équitable et concertée entre les différents usages et usager.e.s, au plus près du territoire concerné. Il est également nécessaire de travailler à une meilleure connaissance des ressources (y compris souterraines) et d'évaluer systématiquement les besoins en fonction des ressources disponibles et évolutions à prévoir (climat, démographie, etc.). Les acteur.rice.s responsables doivent être formés aux enjeux de la gestion des ressources en eau et bénéficier d'outils d'aide à la planification, tout en permettant l'implication citoyenne dans les instances de décision.

Les Etats, dont la France, doivent cesser d'encourager une agriculture productiviste ayant fortement recours aux intrants chimiques polluants et plaider pour une diminution drastique des cultures gourmandes en eau et des techniques qui favorisent le ruissellement, l'érosion et la perte de terres fertiles. Ce modèle doit être abandonné au profit de systèmes agricoles et alimentaires agroécologiques et paysans s'appuyant sur des techniques respectueuses de l'environnement et de l'eau. Le soutien à l'agriculture paysanne et familiale passe par la protection de ses droits d'accès et d'usage de l'eau.

La préservation des milieux naturels et du cycle local de l'eau, le soutien aux techniques et modèles de développement sobres en eau et le partage de l'information et des décisions relatives à la gestion de cette ressource sont garants d'une meilleure résilience des territoires et des écosystèmes. La prévention de la pollution est nécessaire par la sensibilisation des différents usager.e.s et la mise en place de réglementations sur l'utilisation et la pollution de cette ressource (interdiction de rejets polluants, mécanismes réglementaires ou financiers dissuasifs et incitatifs tels que le principe pollueur-payeur...).

3. ALLOUER DES FINANCEMENTS AMBITIEUX, JUSTES, TRANSPARENTS ET REpondant AUX BESOINS

Le problème :

Le manque de financements est immense. Le financement en capital nécessaire pour étendre les services Eau Assainissement Hygiène à tou.te.s s'élève à 114 milliards de dollars par an entre 2015 et 2030, soit 3 fois plus que les investissements annuels actuels, d'après la Banque Mondiale. Les budgets nationaux relèguent trop souvent l'eau, et encore plus l'assainissement, au second plan. Malgré une tendance à la hausse, les fonds mobilisés à l'échelle internationale ne ciblent pas les pays ayant les plus faibles taux de couverture, ni les populations ayant les plus forts besoins.

Le secteur fait aussi face à un faible taux d'absorption des crédits budgétaires pour l'EAH, qui s'applique aussi bien aux budgets nationaux qu'à l'aide extérieure. En outre, des pratiques malhonnêtes et corrompues entraîneraient, selon le Water Integrity Network (WIN), une perte de 20 à 40% des financements pour le secteur de l'eau.

Les ménages doivent parfois supporter des coûts bien trop élevés pour accéder à l'eau et à l'assainissement et pour le fonctionnement des services. Le principe du recouvrement complet des coûts par les usager.e.s est irréaliste : dans les pays industrialisés, la construction des réseaux a été lourdement financée par des subventions publiques et continue de l'être. Dans certains pays, notamment en Afrique subsaharienne, si les zones urbaines bénéficient souvent de subventions publiques pour le secteur de l'eau potable, il n'en n'est pas de même en milieu rural où les tarifs sont pour la plupart plus élevés alors que les revenus des ménages sont plus faibles.

Notre position :

Les Etats doivent mobiliser, allouer et dépenser, de manière transparente, des financements suffisants et répondant aux besoins réels des populations pour ces services sociaux de base. Ces efforts budgétaires des pays en développement pour développer l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène doivent être complétés par les ressources financières issues des collectivités décentralisées, de l'aide internationale, de l'apport même minime des usager.e.s/populations, de manière abordable, et la recherche de sources de financement innovantes. Les financements doivent couvrir à la fois les investissements pour développer les infrastructures et la maintenance et le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement, avec des analyses permettant d'établir les coûts optimaux.

Le droit à l'eau impose de garantir le financement de l'accès aux services EAH dans des conditions abordables pour les ménages. Des modalités adaptées de financement du service sont fondées sur une juste répartition entre les différents contributeurs (Etat, usager.e.s, bailleurs...) et permettent la prise en charge des besoins élémentaires des ménages et de certaines institutions essentielles notamment les écoles et centres de santé (mécanismes de transfert, de péréquation, mesures sociales...).

Corriger les déséquilibres de financement des services d'approvisionnement en eau et des services d'assainissement est une nécessité pour accorder au secteur de l'assainissement la priorité qu'il mérite et rattraper les retards.

Les bailleurs, dont la France, doivent donner la priorité politique et financière aux secteurs sociaux de base dont l'eau et l'assainissement au sein de l'Aide Publique au Développement. Une part substantielle de l'aide doit être réalisée sous forme de dons et orientée vers les populations vulnérables ou considérées comme moins « solvables » (populations pauvres, milieu rural, périphéries des villes etc.). La coopération décentralisée (1% solidaire pour l'eau) est un dispositif innovant, à stimuler davantage, basé sur une relation forte de territoire à territoire, garante de liens de proximité et d'une plus grande prise en compte des spécificités locales des communautés. Le rôle et l'apport des ONG/OSC dans la politique de coopération internationale de la France doivent être reconnus.

4. GARANTIR UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET TRANSPARENTE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le problème :

Partout dans le monde, quel que soit le mode de gestion en vigueur, quelle que soit la répartition des rôles entre acteurs, publics et privés, c'est l'absence d'un système de gouvernance robuste et de mécanismes de régulation et de contrôle qui entraîne l'inertie ou le dévoiement du service public de l'eau et l'assainissement. Une mauvaise gouvernance peut conduire à de nombreuses dérives : abandon de responsabilité d'une commune, corruption lors de la passation de marchés, profits abusifs d'un délégataire, incompétence d'une entreprise, exigences inconsidérées d'usager.e.s, non pérennisation des services...

Nombre d'autorités locales, bien que garantes de ces services et de la desserte de l'ensemble des habitants du territoire, n'ont pas les moyens (humains, techniques, administratifs et financiers) d'en assurer l'efficacité ou le contrôle effectif en cas de délégation. Et les citoyen.ne.s ne sont pas toujours partie prenante de ce processus, laissant place à un défaut de transparence.

Enfin, la promotion de « modèles » par des pays du Nord et les institutions financières internationales (comme le modèle de gestion français), qui ne sont pas nécessairement applicables dans d'autres contextes, est en totale contradiction avec la volonté affichée de promouvoir les solutions locales.

Notre position :

L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène est une responsabilité commune, un service public au bénéfice de toutes et tous. Mettre en place un « service public » est certes une condition d'accès durable à l'eau et à l'assainissement, mais il s'agit avant tout d'une opportunité de répondre aux besoins, aux attentes et aux droits des usager.e.s.

Cela passe par une organisation politique et professionnelle du service, une clarification des rôles et des fonctions, des droits et devoirs de chacun.e. Cette gouvernance doit être fondée sur des principes de transparence, d'accès à l'information, d'adaptation aux réalités locales, et de concertation entre les divers acteurs (l'Etat, les autorités publiques locales, les usager.e.s, les acteurs privés et la société civile...).

Dans ce cadre, favoriser un plus grand transfert de compétences aux communes et le renforcement de capacités des acteurs locaux est une priorité (compétences techniques, managériales, budgétaires, leadership), pour que ces derniers puissent gérer par eux-mêmes et sur le long terme leurs ressources ainsi que leur service public de l'eau, adapté aux réalités locales.

Pour effectuer des choix éclairés de modèle de gestion (gestion publique, organisme sans but lucratif de type coopératif, délégation à des entreprises locales, sociétés d'économie mixte, délégation à des entreprises étrangères etc.), les acteurs publics doivent au préalable maîtriser les enjeux et les questions soulevées par la gestion du service public de l'eau et mener les débats de façon démocratique.

Pour assurer l'efficacité et la pérennité des projets, pour chaque installation nouvelle, le coût pour l'utilisateur.rice final.e sera déterminé et approuvé par l'échelon du pouvoir local et de la population concernée (en séparant le coût de l'investissement initial de celui du fonctionnement du service et en s'assurant que les coûts peuvent être supportés par les utilisateur.rice.s dans des conditions abordables).

La mise en place de mécanismes de régulation et de contrôle du secteur est indispensable. Les services de l'eau et de l'assainissement étant par essence des services publics de proximité, cette régulation doit pouvoir s'effectuer au plus près des enjeux territoriaux et avec les usager.e.s. Elle doit permettre la transparence, l'intégrité, la bonne utilisation des ressources financières et la lutte contre la corruption.

Enfin, les stratégies, politiques et programmes liés à l'eau et l'assainissement doivent intégrer des indicateurs de transparence, lutte contre la corruption, intégrité, équité, redevabilité, participation, planification, suivi budgétaire. En outre, des cadres de dialogue participatifs et inclusifs, des mécanismes de redevabilité mutuelle et des espaces d'interpellation citoyenne doivent être mis en place.

5. ASSOCIER LES CITOYEN.NE.S ET LES COMMUNAUTÉS AUX DÉCISIONS ET RENFORCER LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le problème :

Les discours officiels mettent l'accent sur la nécessité de construire la gestion de l'eau et le service public de l'eau avec et pour les citoyen.ne.s. Loin de cette rhétorique, transparence, processus démocratiques et participation des usager.e.s restent trop souvent des principes incantatoires.

Les obstacles sont nombreux : manque de volonté politique, cadre institutionnel insuffisant ou défavorable, faiblesse du système démocratique, absence d'espaces de dialogue efficaces, manque de diffusion de l'information, coût élevé des démarches participatives, instrumentalisation, menaces sur les représentants de la société civile, etc.

Du côté des individus ou des organisations de la société civile, le manque de structuration, de représentativité et de moyens humains et financiers empêche de peser suffisamment sur les décisions politiques et de demander des comptes aux décideur.se.s.

Notre position :

La participation citoyenne, qui est la capacité pour des individus à faire valoir leurs points de vue dans les prises de décision collectives les concernant, est un droit humain. Elle apparaît comme un levier d'action indispensable pour faire progresser le secteur de l'eau et de l'assainissement. La participation des communautés et des individus, à condition qu'elle soit pleine, libre, et significative, présente en effet des bénéfices forts en vue d'une meilleure gestion du service de l'eau : pertinence, durabilité, équité sociale et cohésion, développement de capacités, etc.

Au regard de ces bénéfices, les gouvernements et leurs partenaires (notamment les bailleurs) doivent investir dans les processus participatifs (moyens humains, moyens techniques et logistiques, moyens financiers, temps). Les espaces de dialogue doivent être accessibles et réellement effectifs : il ne suffit pas de créer des espaces de concertation, il faut aussi que les citoyen.ne.s puissent avoir accès à ces espaces (accessibilité physique, langues, capacités techniques...) voire qu'ils puissent développer leurs propres méthodes d'interpellation citoyenne.

C'est dès le départ que les citoyen.ne.s doivent être associé.e.s aux choix en particulier sur le mode de gestion, les prix, extensions, la qualité etc. La représentation équitable (sanctionnée par la loi ou les mécanismes de régulation) de toutes les parties prenantes dans les processus de décisions est la seule garantie possible contre la corruption ou l'inefficacité des services publics, qu'il s'agisse de gestion publique ou privée.

En raison de leur rôle prépondérant dans l'approvisionnement et la gestion de l'eau, les femmes doivent être associées à toutes les décisions relatives à la gestion des ressources en eau aux niveaux local, national et international. L'accent doit également être mis sur la participation des jeunes (qui constituent plus de la moitié de la population en Afrique).

L'existence de réseaux d'OSC fonctionnels et influents est cruciale pour susciter la volonté politique et demander des comptes aux décideur.se.s. Le renforcement des organisations de la société civile est également gage d'une meilleure qualité et durabilité des interventions. Les OSC doivent être appuyées dans leur organisation, que ce soit en termes de capacités ou de moyens humains et financiers, afin qu'elles puissent peser sur les politiques publiques et participer de manière structurée et concertée aux espaces de dialogue. Un accent particulier doit être mis sur les catégories sous-représentées ou exclues.

6. PREVENIR ET APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX SITUATIONS D'URGENCE HUMANITAIRE

Le problème :

Les aléas naturels aggravés par le changement climatique, mais aussi la croissance démographique, l'augmentation de la vulnérabilité des populations et l'exacerbation de certains conflits entraînent une multiplication des crises et une augmentation de leur intensité. Parallèlement, la pression sur les ressources en eau continue de s'accroître : 40 % de la population mondiale pourrait être confrontée à des pénuries d'eau d'ici 2050 selon l'OCDE.

Les besoins humanitaires dans le monde ont atteint un niveau sans précédent : en 2017, selon les Nations Unies, plus de 140 millions de personnes dans 37 pays avaient besoin d'une assistance immédiate. Lors de situations d'urgences humanitaires, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et les pratiques d'hygiène, éléments essentiels à la vie et la santé humaine, sont menacés voire interrompus, avec des conséquences dramatiques pour les populations en particulier à cause de la propagation d'épidémies et maladies hydriques aisément transmissibles et particulièrement meurtrières. Les risques sont accrus pour les populations déplacées et les plus vulnérables (notamment les femmes). Le secteur de l'EAH reste pourtant sous-financé dans le cadre des crises humanitaires. L'épidémie de Covid-19 a rendu visible de manière extrêmement forte les inégalités d'accès à ces services essentiels et la grande vulnérabilité des personnes démunies. L'urgence est aussi chronique pour des millions de personnes en manque d'un accès de base à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène au quotidien. La diarrhée due à un accès inadéquat à l'EAH est responsable du décès de 1000 enfants par jour selon l'OMS.

Notre position :

Il est prioritaire de couvrir, par la réponse humanitaire immédiate, les besoins en eau, hygiène et assainissement des personnes victimes de catastrophes naturelles, conflits ou épidémies. Cette réponse d'urgence est nécessaire pour répondre aux besoins vitaux, indispensables à la survie, mais également pour contenir les risques sanitaires, en particulier la propagation des maladies. Les acteurs doivent se baser sur les standards internationaux en matière d'accès minimal à l'EAH comme les standards Sphere.

L'urgence est également de faire respecter le Droit International Humanitaire et le droit à l'eau et à l'assainissement dans les contextes de conflit et de crises humanitaires, avec une attention particulière aux réfugié.e.s, demandeur.se.s d'asile, déplacé.e.s internes et rapatrié.e.s. Les Etats doivent également protéger les infrastructures civiles et hydrauliques qui ne peuvent être utilisées comme outils de guerre.

Malgré l'accroissement des crises, les financements humanitaires stagnent : il est nécessaire d'améliorer la réponse et d'augmenter le financement de l'EAH dans les contextes d'urgence, y compris via une meilleure coordination des acteurs (participation aux structures de coordination existantes portées par les Nations Unies - Clusters) et des secteurs (approches intégrées, EAH et santé notamment), et grâce à des mécanismes de financement humanitaires coordonnés. Il est crucial d'appuyer d'avantage les filières de l'assainissement et de ne pas oublier les crises peu médiatisées.

Chaque catastrophe doit être une occasion de rebâtir une communauté plus résistante et plus résiliente. Les liens entre les mécanismes d'urgence et les mécanismes de développement sont à renforcer, afin d'apporter une réponse structurelle et durable aux besoins en EAH des populations. En période de stabilité, des dispositifs de prévention des crises et de réduction des risques doivent être mis en place.

La complexification et la temporalité très longue de certaines crises nécessitent également de faire coexister des réponses d'urgence avec des réponses plus structurelles, en particulier la mise en place de services élémentaires d'EAH. Dans les « zones rouges », au Sahel notamment, les projets structurants d'appui au développement des services sociaux de base doivent être maintenus à côté de l'aide d'urgence nécessaire pour des millions de personnes, grâce notamment à l'appui aux acteurs locaux.

Dans ce cadre, des moyens techniques et financiers doivent être fournis aux ONG pour apporter une réponse d'urgence durable, respectueuse de l'environnement, égalitaire et qui prépare au relèvement en mettant les usager.e.s au cœur des décisions et en favorisant le maintien d'un service public de base.

7. INTENSIFIER LES EFFORTS EN FAVEUR DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT ET A L'HYGIENE SPECIFIQUEMENT

Le problème :

L'accès à l'assainissement et l'hygiène est fortement négligé, malgré des besoins considérables : plus de 4 milliards de personnes n'ont pas d'installations sanitaires sûres et 3 milliards ne disposent pas de quoi se laver les mains avec de l'eau et du savon à domicile. Nombre d'hôpitaux et d'établissements scolaires dans les pays en développement sont également dépourvus d'installations sanitaires.

La question des toilettes reste un sujet tabou que les Etats, les médias et l'opinion publique sont embarrassés d'évoquer, car elle renvoie aux « basses fonctions » de l'être humain. Elle est considérée comme un sujet intime, qui relève de la sphère privée, ce qui n'incite pas les décideur.se.s public.que.s à agir et ce qui freine le développement de plans d'actions. La demande des populations pour l'assainissement est faible, car le lien entre manque d'assainissement et maladies n'est pas toujours assimilé et car le prix des infrastructures se situe parfois au-delà des capacités financières des ménages.

En conséquence, le sous-secteur de l'assainissement accuse un fort déficit de financement : selon la Banque Mondiale (2016), entre 2015 et 2030, près de 20 milliards de dollars par an sont nécessaires pour réaliser l'objectif de fourniture d'un assainissement de base et 50 milliards de dollars par an pour assurer la gestion durable des déchets fécaux.

Le lavage des mains avec savon est également une question négligée : la majorité des pays ne disposent pas d'objectifs nationaux pour atteindre la couverture de base des installations de lavage des mains. L'hygiène est peu prise en compte dans l'ODD 6 ou dans la définition du droit humain à l'eau et à l'assainissement. La pandémie liée au Coronavirus a montré de façon extrêmement importante les inégalités d'accès à l'eau et à l'hygiène et leurs conséquences.

Notre position :

Négligé par les gouvernements et les bailleurs, l'accès à l'assainissement et l'hygiène est pourtant indispensable pour atteindre les ODD, à commencer par celui sur la santé (en réduisant fortement la morbidité diarrhéique et la propagation des maladies), mais aussi ceux sur l'éducation, l'égalité des genres, la nutrition, etc.

L'action publique est décisive dans ce domaine. En effet, les externalités positives de l'accès à l'assainissement apparaissent seulement si l'ensemble de la communauté locale accèdent massivement à l'assainissement. C'est pourquoi, les budgets nationaux et les bailleurs d'APD doivent corriger les déséquilibres de financements pour l'assainissement et respecter leurs engagements en la matière. Les subventions restent cruciales pour financer l'accès à l'assainissement, domaine où l'équilibre financier est difficile à atteindre.

L'assainissement doit être considéré dans l'ensemble de la filière : de l'accès aux toilettes, à l'évacuation eaux usées et au traitement et à la valorisation. Des méthodes alternatives simples comme l'assainissement écologique sont à promouvoir.

Il est nécessaire d'accorder une plus grande attention politique à l'hygiène, et de la considérer comme un pilier des interventions de santé publique. Des actions pour changer le comportement au niveau individuel et sociétal sont essentielles pour créer une culture de l'hygiène des mains et de l'assainissement. Les installations doivent être disponibles partout pour faciliter ces comportements.

Sensibiliser les populations aux bienfaits de l'hygiène et de l'assainissement permettrait également d'augmenter leur demande pour accéder à leur droit à l'assainissement, ce qui aurait un impact certain sur la mobilisation des responsables politiques, et par conséquent sur la mobilisation des financements.

8. INTEGRER UNE APPROCHE INCLUSIVE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le problème :

Les femmes, les filles et les minorités sexuelles et de genre sont touchées de manière disproportionnée par le manque d'accès à l'eau et aux équipements sanitaires. Dans les pays en développement, les femmes et les filles ont la charge de la collecte de l'eau dans près de trois quarts des foyers. Les femmes et les filles sont souvent les principales utilisatrices, pourvoyeuses et gestionnaires de l'eau dans les ménages mais aussi les gardiennes des normes d'hygiène dans ces foyers.

Les femmes subissent des violences, notamment des agressions sexuelles, à cause de l'éloignement des infrastructures d'eau et d'assainissement et de leur non-sécurisation (éclairage, nombre insuffisant de latrines, séparation par ménage ou par genre...). Le manque d'infrastructures sanitaires de base est l'une des causes principales de l'abandon scolaire des jeunes filles à l'âge de la puberté, car leur dignité n'est plus assurée pendant les menstruations. La menstruation restant un sujet encore largement tabou, les personnes chargées de la conception des systèmes d'assainissement, souvent des hommes, ne prennent pas en considération ce besoin des femmes et des filles.

Les minorités sexuelles et de genre sont aussi confrontées à des discriminations dans l'accès aux distributions d'aide d'urgence, eau et matériels d'hygiène périodique notamment. Elles sont victimes de violences spécifiques contraignant leur accès aux toilettes publiques.

Notre position :

Il s'agit de permettre à chaque individu d'atteindre un niveau d'autodétermination qui ne soit pas défini par le genre et les rôles sociaux liés au sexe biologique et d'abord et avant tout de reconnaître l'égalité entre les femmes et les hommes. L'accès à la ressource et à son contrôle, sont des droits fondamentaux ; les sociétés ne peuvent pas penser prospérer de façon durable si une partie de la société est exclue de l'accès à l'EAH. C'est pourquoi la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les programmes répond d'abord à un préalable de justice.

Adapter des toilettes avec une approche genre, en garantissant l'intimité, la non-mixité, l'approvisionnement en eau à l'intérieur, en prévoyant des dispositifs de collecte ou d'emballage des protections périodiques permet de lutter contre l'absentéisme des filles.

L'intégration du genre dans les programmes EAH peut aboutir à un partage plus équilibré des tâches domestiques. Elle permet en tout cas de libérer du temps pour permettre aux femmes de s'investir dans les efforts productifs, d'accéder aux formations et aux technologies, et de participer aux instances de gouvernance.

Le renforcement des capacités des femmes dans les domaines de la technologie est un outil concret pour assurer une meilleure efficacité des programmes et une gestion de l'eau inclusive. Il s'agit d'assurer l'accès aux ressources et également le contrôle de ces ressources ; ce qui doit entraîner des formations spécifiques, des dispositifs ciblés (réunions non mixtes, supports de communication diversifiés, ...). La gouvernance partagée est un marqueur fort de l'approche genre, qui considère les femmes non seulement comme des bénéficiaires des projets mais aussi comme des actrices à part entière du secteur.

Il est nécessaire de mener des diagnostics des relations de genre avec les acteurs pour faciliter des prises de conscience collectives, des femmes comme des hommes et de former les équipes des organisations qui travaillent sur l'accès à l'EAH à l'approche genre.

Enfin, la sensibilisation, la lutte contre les préjugés et la prise en compte des besoins et des contraintes sociales, matérielles et culturelles qui pèsent sur les personnes (femmes, minorités sexuelles,...) sont des pistes pour lutter contre les discriminations qui conduisent à la précarité.

9. FAIRE DE L'EAU UN ELEMENT CENTRAL DES POLITIQUES ET DES PLANS D'ACTION D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le problème :

Températures record, montée des eaux, inondations, sécheresse... L'eau est au cœur du changement climatique et c'est par l'eau que le changement climatique a le plus d'impact sur nos sociétés et nos écosystèmes. Les événements météorologiques extrêmes mettent en évidence l'urgence d'accélérer les efforts. Les populations les plus touchées sont les populations les plus vulnérables, notamment celles vivant dans les pays les moins avancés et les États fragiles.

L'Accord de Paris sur le Climat, adopté en décembre 2015 par les 195 pays membres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), a permis de donner un cadre de coopération universel pour lutter contre le changement climatique et de renforcer les feuilles de route des pays, au travers des Contributions Nationales. Toutefois, le manque de volonté politique pour une réelle transition retarde l'action. En matière de financements, on constate un déséquilibre fort entre les financements internationaux pour l'atténuation et l'adaptation.

Même si la compréhension du lien Eau/Climat progresse et a désormais une certaine visibilité, l'intégration du couple Eau/Climat reste faible dans les négociations climatiques internationales, dans les politiques publiques relatives au climat ou à l'eau, et est peu prise en compte par les acteurs de développement eux-mêmes qu'ils appartiennent ou non au domaine de l'eau.

Notre position :

Les Etats doivent traduire les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris dans leurs politiques nationales et mettre concrètement en œuvre leurs plans d'actions nationaux pour lutter contre le réchauffement climatique et s'adapter à ses effets. Ils doivent faire preuve d'une volonté politique pour rehausser les ambitions, afin d'enrayer la tendance et infléchir les prévisions de réchauffement climatique sans cesse revues à la hausse.

Le secteur de l'eau a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique, tant pour l'atténuation que l'adaptation. L'eau doit être un élément central des politiques et des plans d'action locaux et nationaux en matière de climat. Pour cela, il convient de mettre l'accent sur les points suivants : garantir un accès durable, universel et équitable à l'eau, à l'assainissement et à l'eau agricole ; accélérer la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau ; rétablir et préserver le cycle local de l'eau ; s'appuyer davantage sur des solutions basées sur la nature ; prévenir les catastrophes humanitaires liées à l'eau, s'y préparer et y répondre.

En outre, pour faciliter l'intégration des politiques d'adaptation dans la politique sectorielle relative à l'eau, il est nécessaire de renforcer les capacités des acteurs locaux en améliorant les connaissances locales sur les effets du changement climatique sur les ressources en eau et les solutions possibles.

Les régions les plus vulnérables à une hausse des températures de plus de 2 degrés doivent être des cibles prioritaires pour l'aide internationale, en particulier celles qui sont exposées à un risque de montée des eaux (inondations, typhons entraînant une élévation du niveau des mers et des rivières) ou de sécheresse accrue.

Cela passe par la nécessaire augmentation des financements internationaux dédiés à l'adaptation. Les fonds internationaux sur le climat doivent dédier une part importante de leur soutien à l'adaptation dans le domaine de l'eau.

10. RENFORCER LA COOPERATION INTERNATIONALE ENTRE ETATS EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ET AMELIORER LA GOUVERNANCE MONDIALE DU SECTEUR

Le problème :

Il n'existe pas de politique internationale « contraignante » de la gestion de l'eau, en dehors des conventions sur les eaux transfrontalières ratifiées par quelques dizaines d'Etats. Pourtant c'est un enjeu géopolitique majeur et un enjeu de paix : Plus de 40 % de la population mondiale habite dans des bassins fluviaux transfrontaliers. Comme le changement climatique, l'eau n'a pas de frontières.

Des engagements ont été pris au niveau international (résolution sur le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement, adoption des Objectifs de Développement Durable, etc.) mais ne sont pas contraignants et peu suivis.

On constate un « vide » des Nations Unies sur cette thématique, puisqu'il n'existe pas d'agence onusienne de l'eau. 32 agences, programmes et entités onusiennes abordent la problématique de l'eau et ont mis en place un mécanisme de coordination, UN-Water, dont les moyens sont faibles et le mandat limité. Il n'existe pas non plus d'espace intergouvernemental, où les Etats pourraient échanger sur les mesures correctrices qui s'imposent à l'échelle globale pour l'eau. La dernière conférence intergouvernementale sur l'eau date de 1977.

Le paysage institutionnel international dans le domaine de l'eau reste extrêmement fragmenté : le secteur de l'eau est très morcelé avec différents espaces et événements aux mandats, compositions et impacts politiques divers, mais hors système onusien (Partenariat Sanitation and Water for All, Forum Mondial de l'Eau, Semaine Mondiale de l'Eau, etc.).

Notre position :

Sa nature, sa place centrale dans la satisfaction des droits humains fondamentaux et son interdépendance avec tous les enjeux du développement durable font de l'eau, par essence, un enjeu global.

C'est pourquoi il convient de faire de l'eau une priorité de l'action diplomatique des Etats, dont la France, afin de favoriser la coopération internationale et diplomatique pour le secteur, encourager le respect des engagements multilatéraux pris (Agenda 2030, résolutions sur les droits humains) et soutenir les initiatives internationales pour faire avancer le secteur, en particulier celles qui stimulent le leadership politique (Partenariat Sanitation and Water for All, sommets de chefs d'Etat ou de ministres ,etc.). Dans ce cadre, il est également important de continuer à promouvoir la coopération transfrontalière en renforçant la ratification et la mise en œuvre des conventions sur les eaux transfrontalières. Les agendas de l'eau et de la paix sont liés.

L'évolution de la coopération mondiale en matière d'eau doit inclure la création d'une structure intergouvernementale relative à l'eau et à l'assainissement, faisant partie du système des Nations Unies et approuvée par les États membres de l'ONU. Les Nations Unies sont l'espace le plus légitime pour porter une gouvernance mondiale de l'eau : c'est la seule arène politique multilatérale, centrée sur les enjeux d'intérêt commun, où tous les Etats sont présents et disposent d'une voix. Un comité intergouvernemental sur l'eau au sein des Nations Unies devrait être mis en place pour faire avancer la politique internationale de l'eau et favoriser l'atteinte des objectifs mondiaux.

La Coalition Eau regroupe les principales ONG françaises engagées pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement et pour l'eau bien commun.

Sont membres de la Coalition Eau : ACAD · Action contre la Faim · ADEDE · BlueEnergy · CRID · 4D · Dynam'eau · EAST · Eau et Vie · Eau Sans Frontières International · GRDR · GRET · Guinée 44 · Hamap Humanitaire · Human Dignity · Hydraulique Sans Frontières · IDO · Initiative Développement · Kynarou · Morija · Première Urgence Internationale · Réseau Foi et Justice Afrique Europe · Secours Catholique – Caritas France · Secours Islamique France · SEVES · Solidarité Eau Europe · Solidarités International · WECF · Wikiwater